

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

DESIGNATION D'UN
NOUVEAU DELEGUE
SUPPLEANT A
L'ASSOCIATION
SYNCOM, D'AIDE
A LA GESTION DES
TRAVAUX DE
VOIRIE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Patrick CARROUËR, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Patrick CARROUËR.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D74-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT A L'ASSOCIATION SYNCOM, D'AIDE A LA GESTION DES TRAVAUX DE VOIRIE.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21,

VU les statuts de l'association et notamment ses articles 9 et 11,

VU la délibération n° D58/14 du 9 avril 2014 désignant Monsieur Christophe PAQUIS en qualité de délégué titulaire pour représenter la Ville des Lilas au sein de l'association SYNCOM, d'aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique dans les communes urbaines de la région Ile-de-France, et Monsieur Claude ERMOGENI en qualité de délégué suppléant.

CONSIDERANT que, suite au décès de Monsieur Claude ERMOGENI, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant chargé de représenter la ville à l'association SYNCOM, d'aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique dans les communes urbaines de la région d'Ile-de-France,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

ARTICLE 2 : DESIGNE Monsieur Gérard MESLIN en qualité de délégué suppléant à l'association SYNCOM, d'aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique dans les communes urbaines de la région d'Ile-de-France).

ARTICLE 3 : PRECISE que Monsieur Christophe PAQUIS demeure délégué titulaire.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 JUIN 2019**
- et de son affichage le **01 JUL. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 32

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D74-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019